



**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

Section Employés et Cadres UGECAMIF  
12, villa de Lourcine Rue Cabanis 75014 - PARIS  
01 58 10 10 43 / 06 38 28 23 19  
[cfdtugecamidf@gmail.com](mailto:cfdtugecamidf@gmail.com)  
<http://cfdt-ugecamidf.org>

**Novembre 2016**

## **LE 10 NOVEMBRE, TOUS EN GREVE POUR NOS SALAIRES LA CFDT DEMANDE L'AUGMENTATION IMMEDIATE DE LA VALEUR DU POINT !**



### **Pourquoi en 2016, vous ne bénéficierez pas d'augmentation salariale ?**

#### **Parce que :**

Le ministère de tutelle n'autorise pas l'ouverture de négociation à l'UCANSS :

ni la politique de rémunération, ni la perspective d'une nouvelle classification ne peuvent être discutées.

#### **Et pourtant.....**

Nous subissons l'austérité à outrance mais, la vérité est que les coûts de gestion du régime général ne font que baisser et sont bien inférieurs à ceux des autres régimes

de Sécurité Sociale, des régimes spéciaux, des assurances privées ou de la mutualité. Ils avoisinent les 2%. Quel autre opérateur public ou privé peut-en dire autant ?

La masse salariale est en baisse de 4% en euros sur les dix dernières années. Et celle de 2015 vraisemblablement en baisse aussi par rapport à l'année 2014.

Alors ? C'est une situation non maîtrisée ?

Les salariés qui n'ont pas eu d'augmentation collective en 2014 et 2016 ont dû se contenter d'un modeste 0,65% d'augmentation de leur salaire de base en 2015, apprécieront l'attention !!! Le cadrage de la Rémunération Moyenne du Personnel en Place est

**L UGECAMOSCOPE**

limité à 1,70% d'évolution et scrupuleusement respecté par les caisses nationales. Elle est à mettre en perspective avec l'évolution de 2,50 % des salaires dans le secteur privé sur la même période. Même les fonctionnaires ont obtenu le « dégel » de leur valeur du point en 2016 !

### **Mais au fait, de quoi est constitué notre salaire ?**

Il est constitué du Coefficient de qualification + mesures 2013 et 2015 + Points de compétences et d'expérience, le tout multiplié par la Valeur du point (7.20738€).

### **Mais malheureusement :**

- La valeur du point n'a pas évolué depuis 2010. Un accord national prévoyait que chaque fin d'année une négociation sur la revalorisation de la valeur du

point soit entamée, mais ceci n'est plus respecté depuis plusieurs années.

- Bon nombre de salariés ont atteint le plafond de l'ancienneté (50 points soit 25 années d'expérience),
- Les points de compétences sont distribués avec parcimonie et souvent espacés de 4 ans entre leurs attributions.

### **Les efforts consentis sont pourtant de plus en plus importants et contraignants !**

La politique de non remplacement

des départs en retraite et des départs « naturels » imposée par nos tutelles exige qu'il y ait de moins en moins de salariés au service de la prise en charge.

Les projets de réorganisations incessants contraignent à des mutualisations (facturation, service paie, informatique...) qui permettraient aux directions des maîtrises de plus en plus drastiques de la masse salariale.

Les fonctions logistiques sont de plus en plus externalisées (cuisine, transport, ménage, entretien). Ces projets se font hélas, au détriment de la qualité de service et des conditions de travail des salariés ,

(personnel soignant, éducatif et rééducateur...).

On nous demande de faire plus et mieux dans chacune de nos missions mais à moyens contraints.

La reconnaissance se fait attendre et la motivation s'use.



**La CDFT demande que soit reconnue**

**la valeur des efforts et des sacrifices que les salariés consentent pour permettre à notre groupe d'être à ce jour le premier opérateur national de santé à but non lucratif !**

**Pour se défendre Solidaire, syndiquez-vous à la CFDT- Bureau de la Section CFDT UGECAMIF :**

Laure Beaumanoir : Secrétaire, Bénédicte Ballester : Secrétaire adjointe  
Sylvie Hermiteau : Trésorière, Hildegarde Fougeray : Trésorière adjointe